

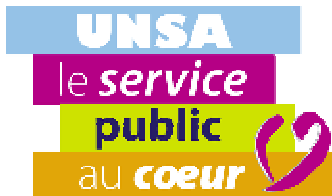


La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°10

10 septembre 2014



Sommaire:

- 1) Merci Michel !
- 2) Vous et vos commissaires paritaires
- 3) GT Métiers, les acquis, les manques à gagner
- 4) Circulaire de missions : "Anne ma sœur Anne..."
- 5) Les élections professionnelles

1) Merci Michel !



Pendant plus de 10 ans, Michel MARTINET, Délégué National CPE, a exercé avec talent et conviction la fonction de délégué national CPE. Michel prend ses droits à la retraite cette année, retraite bien méritée tant il a donné de sa personne au syndicat, et aux collègues. Pour la plupart d'entre vous, vous avez eu l'occasion de le rencontrer aux cours de ses dernières années à la section de Bordeaux.

Grâce à lui, la branche CPE a été plus que reconnue dans notre syndicat unitaire et a obtenu un certain nombre d'avancements pour notre métier :

- la construction **d'un réseau CPE actif et engagé** et une **disponibilité** sans faille aux responsables académiques de la branche (SOS Michel 7J/7,24h/24 !)
- le taux de **syndicalisation** multiplié par 2 entre 2004 et 2014 !
- La progression constante sur les **élections** professionnelles (un travail de tous, nous a-t-il toujours dit), faisant passer le SE-Unsa de 13 à 20% en le situant en deuxième place de la représentativité pour les CPE.
- le concept du "**collègue à collègue**" dont il a été l'initiateur et que le syndicat a généralisé ensuite.
- l'animation de **stages académiques** durant lesquels ses interventions ont donné de la crédibilité aux positions défendues par le SE-Unsa.

- la participation du CPE à l'instance du **conseil pédagogique** depuis 2005 marquant la volonté des collègues de pouvoir s'exprimer avec légitimité au sein de l'équipe pédagogique.

- le travail de fond réalisé lors des travaux sur les **référentiels-métiers en 2013** et dans le cadre des **GT métiers en 2014** qui ont débouché sur des textes plus protecteurs et en adéquation avec notre identité professionnelle.

- un **ratio hors-classe** qui passe de 5 à 7% en 2013, corrigeant l'injustice générée avec les autres corps enseignants du 2nd degré.

- une indemnité CPE transformée en **ISOE** dont les CPE pourront toucher la part fixe dès la rentrée 2015.

Nous lui souhaitons de bonnes et longues vacances !

C'est **David Collilieux** qui reprend la tâche ardue de Délégué National. David est déjà Commissaire Paritaire National. Nous lui souhaitons bonne route pour ses nouvelles fonctions, et nous espérons le voir très bientôt à la section pour notre journée académique CPE.

2) Vous et vos commissaires paritaires

Pour notre part, c'est avec plaisir que nous restons vos commissaires paritaires. Nous restons à votre disposition pour toute question concernant votre situation dans votre établissement : emploi du temps, obligations de service, difficultés rencontrées. Mais aussi, vous accompagner à un rendez-vous avec votre chef d'établissement, au rectorat, en cas de souci. Et bien sûr, vous accompagner dans le cadre d'une demande de mutation, vous renseigner du résultat de celle-ci ou celui d'une promotion.

3) GT Métiers, les acquis, les manques à gagner

Le SE-Unsa avait relancé à plusieurs reprises la tenue d'un troisième groupe de travail qui nous paraissait indispensable car aucune décision significative n'avait été obtenue jusqu'alors.

Le ministère a finalement donné une suite favorable à cette demande en programmant cette réunion de travail le 19 juin 2014.

Les thèmes mis à l'ordre du jour étaient liés au bouclage des dossiers travaillés depuis début janvier :

- finaliser la fiche des missions du CPE,
- concrétiser l'alignement indemnitaire de notre indemnité forfaitaire,
- mettre en avant les préoccupations des CPE sur la question du temps de travail.

Trois fiches nous ont été présentées, la fiche 1 sur les missions, la fiche 2 sur l'amélioration des perspectives de carrière, la fiche 3 sur la revalorisation de l'indemnité forfaitaire des CPE.

La séance qui a duré près de trois heures n'a pas débouché sur toutes les avancées attendues.

Côté missions, un travail approfondi dans lequel nous avons apporté une contribution active donne un texte qui, après avoir encore été largement amendé, apparaît assez satisfaisant par rapport à nos conceptions de la fonction.

A titre indicatif, parmi les chapitres retravaillés, nous avons fait annuler le «c) *Maitriser les circuits de l'information de la vie scolaire*» (voir fiche du GT 2 de mars). Pour nous il s'agit d'une compétence, pas d'une mission. Le ministère va nous proposer une réécriture sur ce sujet.

De nombreux autres points seront soumis à une réécriture plus adéquate sur cette fiche «missions». Nous aurons prochainement une nouvelle et dernière version avec les corrections prises en compte.

Sur la partie indemnitaire, comme l'indique la fiche 2, nous avons enfin obtenu l'alignement sur la part fixe de l'Isoc.

Nous avons demandé en séance à être définitivement intégrés dans le cadre de l'Isoc afin de pouvoir bénéficier des évolutions possibles liées à cette indemnité et de pouvoir négocier, dans un futur le plus proche possible, de parts modulables qui pourraient s'adapter à nos missions.

L'indemnité passera ainsi de 1104,12 à 1199,16 € mais seulement en 2015, délais réglementaires et budgétaires obligent.

Sur la partie temps et conditions de travail, il n'y aura pas les avancées sur lesquelles nous avons travaillé et la 39^e semaine (dite des petites vacances) ne sera pas retirée des obligations de services à l'issue de ces discussions avec le ministère.

En effet, la proposition que nous avons présentée sur la suppression de la 39^e semaine (principale piste possible d'une réelle réduction du temps de travail) n'a pas fait consensus.

Malgré le montage rigoureux et crédible que nous présentions, certaines organisations syndicales se sont montrées sceptiques (**Snes, CGT**), d'autres hostiles prétextant un mauvais point d'entrée et voulant remettre cette réflexion à un débat plus large et forcément plus lointain (**Sgen, FO**) alors que d'autres encore y étaient favorables (Snalc).

Il est tout à fait regrettable de passer à coté d'une occasion qui ne se représentera pas avant longtemps et nous l'avons clairement signifié en séance. La désunion sur le sujet n'a pas permis d'avancer, c'est dommage.

Il était impératif aussi, pour nous, de rappeler au ministère que la circulaire du 12 septembre 2002 définissant les obligations de service des CPE et non parue au BO à cette époque, devait faire l'objet d'une publication officielle le plus rapidement possible.

Cette circulaire, même si elle n'est pas parfaite, protège les collègues car elle fixe «le temps de travail hebdomadaire inscrit à l'emploi du temps» à 35 heures. Le ministère a accepté d'avancer sur ce sujet.

4) Circulaire de missions : "Anne ma sœur Anne..."

"Ne vois-tu rien venir? " disait le conte "Barbe Bleue" de Charles Perrault...

Promise pourtant pour cette rentrée, la publication de notre nouvelle circulaire de missions n'est pas mentionnée à l'ordre du jour des CTM et CSE les plus proches. La crise politique que nous traversons (énième changement de gouvernement, nomination d'un 3^eme ministre de l'EN en 27 mois), n'a pas favorisé le respect du calendrier des opérations. Si la vigilance reste le mot d'ordre, le résultat des négociations des 3 GT métiers CPE laisse présager d'un contenu plutôt bien vu et respectueux de notre identité professionnelle. Les délégations du SE-Unsa ont pointé les écueils de la fiche-métier 1^{ère} version et 2^{ème} version et ont permis de vraies avancées rédactionnelles.

Nous avons fait remonter par l'intermédiaire de Christian Chevallier, notre secrétaire général, qui rencontrait lundi 1^{er} septembre le cabinet de la ministre, notre demande d'être le plus rapidement destinataire de la fiche métier du troisième GT (19 juin) afin d'avoir une vue précise de la future circulaire et de son adéquation avec les avancées obtenues sur les trois GT métier CPE.

Nous restons sur notre faim sur la question du temps de travail et sur la partie indemnitaire.

Retrouvez dans quelques jours un article plus complet sur la rubrique CPE du site externe.

5) Les élections professionnelles

Les élections professionnelles vont se dérouler du **27 novembre au 4 décembre 2014**.

Les 4 mois qui viennent seront décisifs pour notre organisation en plusieurs termes :

- représentativité (poids politique de notre syndicat, moyens et décharges de service des militants pour suivre vos dossiers)
- rayonnement auprès de vous (crédibilité de notre projet éducatif)
- impact sur l'avenir du système éducatif (nos propositions sur les chantiers en cours).

Deuxième syndicat représentatif des CPE, le SE-UNSA a besoin de chaque voix pour faire passer son message auprès du ministère.

Comme en 2011, le vote se fera par voie électronique.

Nous ferons une publication et une lettre en ligne "spécial élections" ultérieurement pour vous expliquer les modalités de vote.

Le réseau CPE SE-UNSA de l'académie de Bordeaux s'étoffe d'année en année grâce à vous. Nous comptons sur votre fidélité et vos réseaux pour faire voter [UNSA](#)

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

VOTEZ et FAITES VOTER



BONNE LECTURE

Laurence GATINEAU

Septembre, le bon moment pour adhérer !



C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa ! Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa ! Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. **Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.**

[Je n'hésite plus, j'adhère au SE-Unsa](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[->adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

Secrétaire Académique
Elu au CTA
L.P. Dassault à MERIGNAC

Sandrine MALET

Elue à la CAPA des CPE
Lycée Max Linder à LIBOURNE

Laurence GATINEAU

Responsable académique CPE
Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE
Permanence à la section le mercredi

Nadia PORTE LABORDE

Elue à la CAPA des CPE
LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE
MARIE

Christophe NOWACZECK

Elu à la CAPA des CPE
Permanence à Mont de Marsan le jeudi
Lycée Frédéric Estève à MONT DE
MARSAN

Catherine AMBEAU

Responsable Académique Jeunes
Enseignants
S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org